

FACTURE UNIVERSITAIRE*	2 890\$
MATÉRIEL SCOLAIRE*	670\$
LOGEMENT*	5 900\$
NOURRITURE*	3 200\$
HABILLEMENT*	810\$

TOTAL DES DÉPENSES 13 470\$
REVENU MOYEN ANNUEL* 13 300\$

(Incluant : revenus de travail, contribution parentale, aide financière et autres revenus)



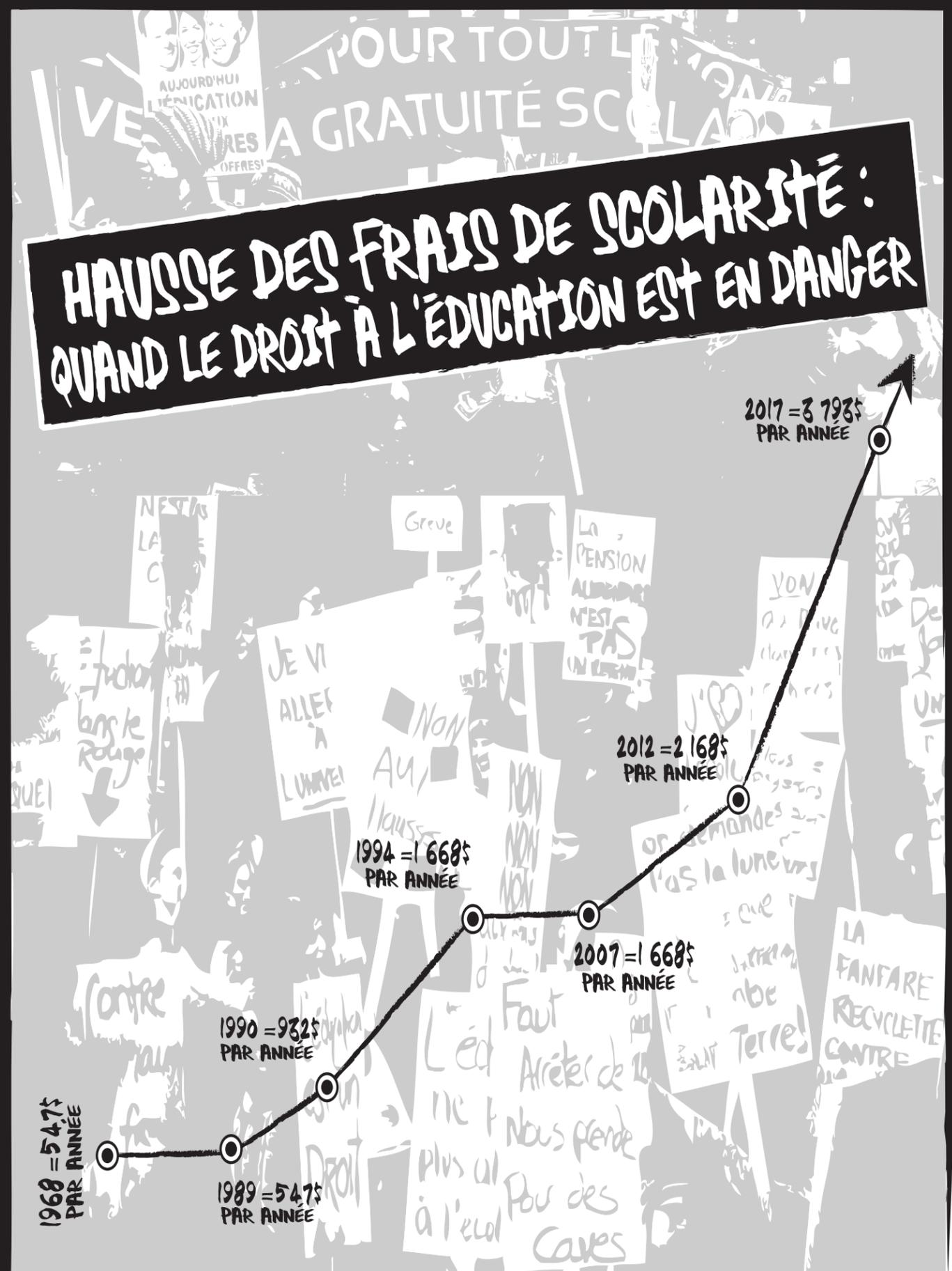
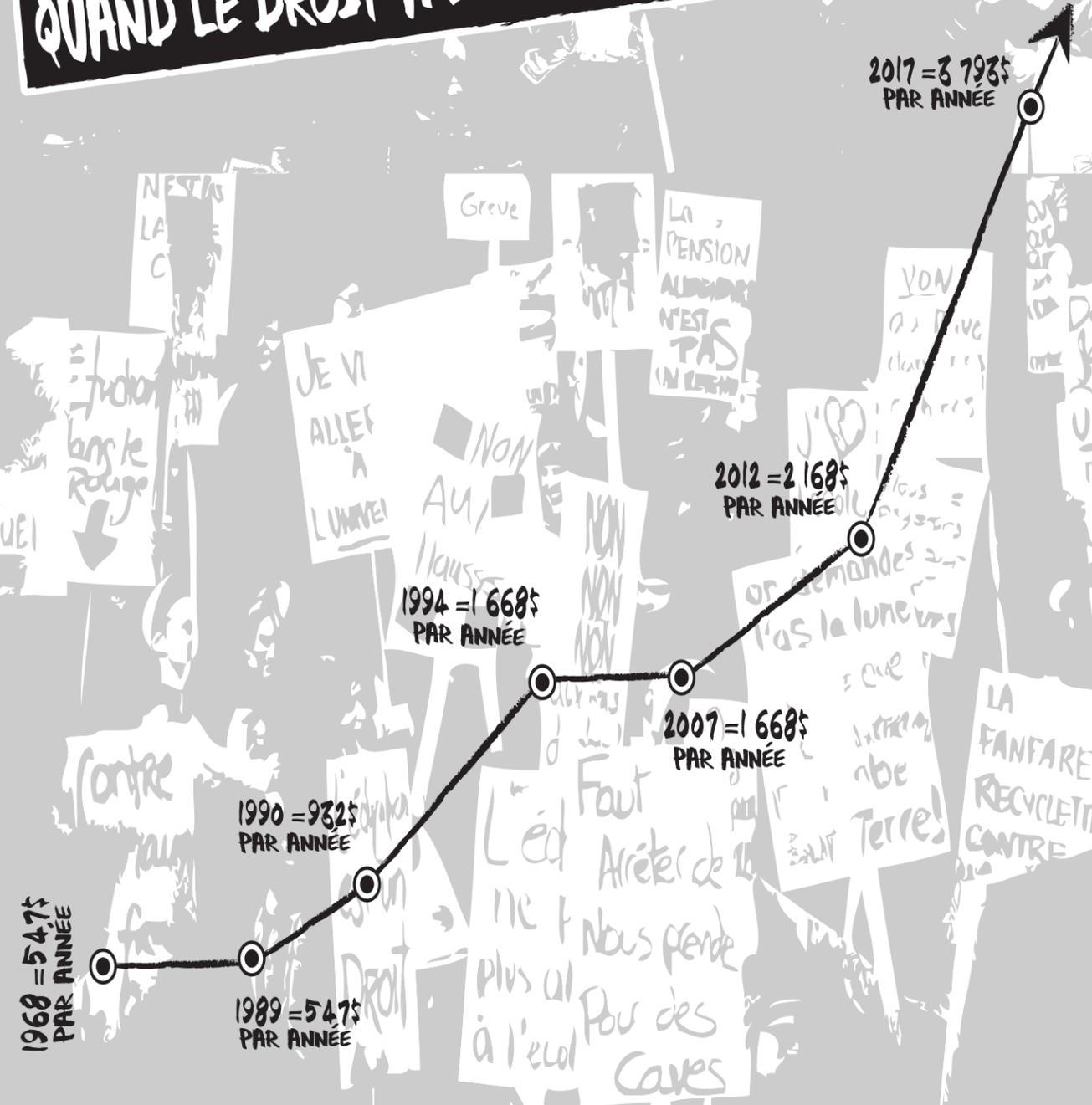
-170\$

- TRANSPORT...
 - LOISIRS...
 - HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ...
- =
- + PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE
 - + ENDETTEMENT ÉTUDIANT
 - ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES



* FEUQ, "Sources et modes de financement des étudiants de premier cycle - 2009", Montréal, 2010, 119 p.

HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ : QUAND LE DROIT À L'ÉDUCATION EST EN DANGER



LES FRAIS DE SCOLARITÉ AU FIL DU TEMPS

- 1963 – Rapport Parent : création des cégeps (en 1967) et des universités du Québec (en 1968).
- 1964 – Création du ministère de l'Éducation, qui reçoit le mandat du service d'aide financière (AFE).
- 1968 – Gel des frais de scolarité. Grève générale illimitée qui amènera une réforme de l'AFE.
- 1974 – Grève générale illimitée menant à l'abolition des tests d'aptitudes discriminatoires et à l'amélioration du régime des prêts et bourses.
- 1978 – Grève générale illimitée amenant une amélioration du régime de l'AFE.
- 1986 – Grève générale illimitée empêche le dégel des frais. Le réseau des universités publiques renonce à percevoir des frais afférents pendant deux ans.
- 1989 – Dégel des frais de scolarité : la moyenne des frais de scolarité annuels passe de 541\$ à 932\$.
- 1994 – Gel des frais de scolarité.
- 1996 – Grève générale illimitée empêche le dégel des frais. Hausse de frais de scolarité pour les étudiant-e-s étrangers, instauration de la taxe à l'échec. Augmentation des frais technologiques, de gestion ou afférents (hausse de 20% entre 1994 et 2007).
- 2001 – Création de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante. Abolition de la taxe à l'échec.
- 2004-2005 – Maintien du gel des frais de scolarité. Réforme de l'AFE : conversion de 103 M\$ de bourses en prêts (entre autres). Grève générale illimitée (la plus longue de l'histoire).
- 2007 – Dégel des frais de scolarité : augmentation récurrente de 100\$ par année de 2007 à 2012...

LA HAUSSE 2012-2017

- ➔ **Augmentation progressive des frais de scolarité** de 75%, soit 325\$/année sur cinq ans, équivalente à 1625\$. La facture annuelle sera alors de 3 793\$ comparative-ment à 2 168\$ actuellement. En y ajoutant les frais afférents, la facture grimpera à 4 700\$.
- ➔ **Augmentation progressive de l'AFE** de 118 M\$ sur cinq ans, représentant 35% du montant total de la hausse, pris à même celle-ci. 76% de ce montant sera utilisé pour compenser les boursiers et boursières de l'AFE uniquement (17% des bénéficiaires d'AFE) et 24% sera utilisé pour réduire la contribution des parents et des conjoints dans les calculs de l'AFE. Autrement dit, les étudiant-e-s financent eux-mêmes l'augmentation de l'AFE.
- ➔ **Instauration du programme "Placements Universités"** qui augmente considéra-blement la part de financement des entreprises et des particuliers. Le gouverne-ment bonifiera de 0,50\$ chaque dollar investi par le privé (ou de 1\$ pour les univer-sités ayant moins de 15 000 étudiant-e-s) jusqu'à un plafond global de 40 M\$.

SES EFFETS

Diminution de l'accessibilité : Il est vrai que les taux d'inscriptions ne changent pas dans les universités où les frais de scolarité ont augmenté. Or, le taux de fréquentation des étudiant-e-s provenant de familles moins nanties baisse de 2% à chaque augmentation de 1000\$ des frais de scolarité et ce, sans compter les autres frais. Avoir de l'argent signifie donc avoir accès à l'université, alors qu'elle devrait être accessible à tous et à toutes, peu importe le revenu. L'éducation est un droit et non pas un service que l'on peut acheter.

Abandon et prolongement des études : 40% des étudiant-e-s inscrit-e-s à temps plein au premier cycle qui abandonnent l'école le font pour des raisons financières. De plus, 31% de ces mêmes étudiant-e-s qui décident d'allonger leurs études le font pour des motifs financiers, phénomène observé au Cégep également.

Augmentation de l'endettement étudiant : L'AFE n'aide que 26% des étudiant-e-s universitaires au Québec. L'endettement actuel à la fin d'un BAC est estimé à 14 000\$. 40% des étudiant-e-s travaillent en moyenne 19h/semaine et étudient à la fois alors que 25% des étudiant-e-s travaillent plus de 24h/semaine. L'endettement est proportionnel aux frais de scolarité. Il aurait un impact direct sur l'économie du Québec puisque les projets d'études, comme les projets de vie, seraient retardés.

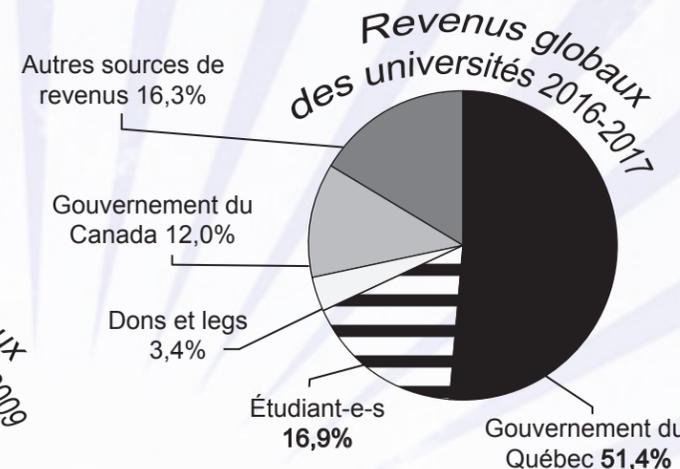
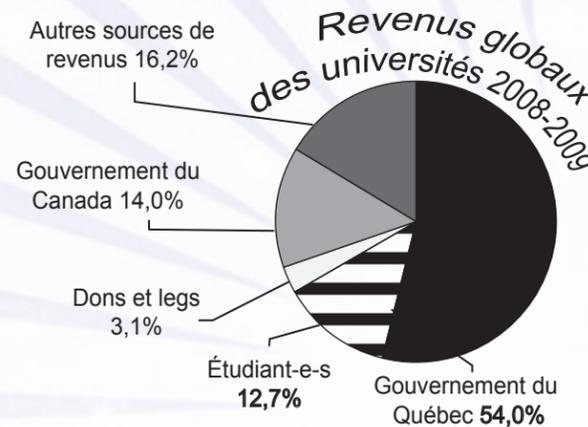
Augmentation de l'influence de sphères privées : Une bonne partie du nouveau financement viendra des entreprises et particuliers privés. Ainsi, l'éducation et les recherches seront encore plus influencées par ces sphères, alors qu'elles devraient se faire en fonction des intérêts sociaux collectifs et non des intérêts particuliers. L'université perd sa mission centrée sur la transmission du patrimoine culturel, intellectuel et scientifique de l'humanité et la formation du jugement critique. Elle devient à présent une usine à employé-e-s et à brevets commercialisables.

Diminution de la contribution de l'État : Le gouvernement augmen-tera sa contribution de 4,2%/année alors que celle des étudiant-e-s sera d'environ 12%. Au final, la contribution gouvernementale au financement des universités diminuera de 2,6% entre 2009 et 2017, alors que celle des étudiant-e-s augmentera de 4,2%, l'augmentation la plus importante parmi toutes les sources de revenus.

6 ARGUMENTS TROMPEURS*

- 1) **Les universités sous sous-financées.** Faux : Les universités du Québec souffrent plutôt d'un malfinancement, c'est-à-dire d'une mauvaise répartition des ressources. Elles sont les universités qui sont le plus financées au pays.
- 2) **La hausse de frais de scolarité permettrait de renflouer les coffres des universités.** Faux : La hausse sert à changer la façon dont on finance l'éducation, en priorisant un modèle de financement privé face au principe du financement public.
- 3) **La hausse des frais sera compensée par le régime d'aide financière.** Faux : Plus de 80% des étudiant-e-s devront payer des frais plus élevés, sans compensation.
- 4) **En payant plus de droits de scolarité, les étudiant-e-s feront leur juste part.** Faux : Avec la hausse prévue, les étudiant-e-s devront travailler deux fois plus longtemps que dans les années 1970 pour payer leurs études.
- 5) **Une hausse des droits de scolarité n'aura pas d'effet sur la fréquentation universitaire.** Faux : Nous conformer à la moyenne canadienne des droits de scola-rité priverait 30 000 étudiant-e-s de l'accès aux études universitaires.
- 6) **Le gel des frais de scolarité et la gratuité scolaire sont des mesures irréalistes et potentiellement injustes.** Faux : En fait, ces mesures sont relativement peu coûteuses et leur financement est socialement équitable.

* Tiré du document "Faut-il vraiment augmenter les frais de scolarité? Huit arguments trompeurs sur la hausse" publié par l'IRIS, 2011.



* Graphique tiré du budget Bachand (voir l'encadré ci-bas pour le lien)

POUR T'INFORMER...

- Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) : www.asse-solidarite.qc.ca
- Historique de la hausse des frais de scolarité : www.cadeul.ulaval.ca/haussedefrais/historique.php
- Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) : www.iris-recherche.qc.ca
- Manifeste de l'université québécoise : www.universitequebecoise.org
- Ministère des Finances du Québec : www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/Education.pdf
- Mythe du gel des frais de scolarité : www.geldesfrais.com
- Recherche de la FEUQ : www.mageuqac.com/accueil/1011_CAU_Sources%20et%20modes_WEB_VAI_fr.pdf

QUE PEUT-ON FAIRE?

La force du nombre est essentielle pour renverser cette décision. C'est pourquoi ton association étudiante t'invite à t'impliquer au sein de l'organisa-tion, à t'informer en consultant les diverses ressour-ces mises à ta disposition, en posant tes questions et en assistant aux assemblées générales. L'éducation est un droit, protégeons-le ensemble!

